



## Retrait de permis sans LR 48N

Par **JasonMorel**, le **25/09/2015** à **18:57**

Bonjour,

Je vous explique mon cas pour avoir quelques éclaircissements.

Obtention de mon permis sans AAC le 03/05/11

retrait de 2 points le 22/10/11 (excès de vitesse)

retrait de 3 points le 04/02/14 (excès de vitesse)

retrait de 4 points le 26/03/15 (excès de vitesse)

Durant toute cette période je n'ai jamais reçu de courrier 48N me signalant mon solde de points hors, je viens de recevoir la LR 48SI m'obligeant à remettre mon permis en préfecture sous 10 jours.

J'aurais logiquement dû recevoir la 48N après ma seconde infractions étant toujours en permis probatoire cependant rien ne m'est parvenu et, pendant ma suspension de permis lié à ma troisième infractions, je m'étais renseigné afin de réaliser un stage de récupération de points qui m'était alors refusé sans la LR 48N.

Puis-je avoir un recours ou est-ce fichu pour mon permis ?

La case auto-école m'attend t'elle obligatoirement ?

Sans l'attente de votre réponse, merci.

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **26/09/2015** à **18:42**

Bonjour,

Aviez-vous déménagé durant ces périodes ?

Par **JasonMorel**, le **26/09/2015** à **18:57**

J'ai effectivement changer de domicile entre chaque infractions.